



## Rupture conventionnelle congés anticipés

Par **Nans**, le **18/04/2014** à **13:16**

Bonjour,

Ayant demandé une rupture conventionnelle oralement à mes patrons ceux-ci m'ont refusé quelque temps après ils sont revenus sur leur décision et me l'ont acceptée seulement rien d'officiellement écrit il me demande de faire une lettre de demande de congés anticipés le seul problème est que si je fais cette lettre alors que rien est officiellement écrit ni leur accord ni la procédure de rupture dois-je faire cette lettre tout en me demandant si après il change d'avis j'aurais plus de congés pour l'année et quoi mettre sur cette lettre pour me couvrir si il revient sur leur décision et qu'il n'accepte pas mes congés anticipés  
merci de vos réponses

Par **Nans**, le **19/04/2014** à **13:52**

Bonjour, Ils m'ont déjà donné 2 semaines de congés sans courrier